



MAIRIE DE JALEYRAC
04.71.69.70.12
Mairie.jaleyrac@wanadoo.fr

BORDEREAU D'ENVOI

DATE :

OBJET : LOCATION SALLE POLYVALENTE DE LA SAPINIÈRE (privés et associations)

DESTINATAIRE :

DESIGNATION DES PIECES :

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande relative à la réservation de la salle polyvalente de la Sapinière pour

Je vous transmets le document suivant :

- La convention d'utilisation des locaux municipaux à compléter et à signer (en deux exemplaires, dont un est à conserver),

Une fois le document renseigné, merci de bien vouloir le retourner sous **15 jours** pour confirmer votre option en Mairie, accompagné de l'attestation d'assurance dûment remplie avec la mention suivante « **dégradations subies par les biens meubles ou immeubles** »,

- d'un chèque d'un montant de€ correspondant à la location de la salle),
- d'un chèque de 300 € correspondant au montant de la caution.
- d'un chèque d'arrhes de€

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier ROCHE
Maire de JALEYRAC



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET ETATS DES LIEUX
DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA SAPINIERE

Entre : la Commune de JALEYRAC, représentée par : M Gérard VABRET. d'une part dont le numéro de portable est 07 87 87 37 63

Et :

D'autre part M ou Mme NOM.....PRENOM
Adresse
Téléphone

, dénommé l'organisateur,
Sollicitant l'autorisation d'utiliser **la Sapinière**
Duau

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1- Désignation des locaux utilisés

- SALLE POLYVALENTE, LA SAPINIERE, JALEYRAC
pour un montant de€

2 - Objet précis de l'occupation et nombre de participants

Objet :

Nombre de participants prévus :

3 - Conditions d'utilisation

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés :

OUI : ☒

NON : ☐

4 - Mesures de sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuations.

CAPACITÉ MAXIMALE D'ACCUEIL 100 PERSONNES

5 - Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

Toute dégradation recensée (sur l'immeuble et/ou sur les biens mobiliers), si elle n'est pas couverte par l'assurance du preneur, sera obligatoirement et entièrement prise en charge par l'organisateur.

Pour que la réservation de la salle polyvalente soit définitivement prise en compte par la Mairie, la police d'assurance devra obligatoirement être annexée à la présente.

6 - Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

7 - Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé à :

M ou Mme NOM.....PRENOM

Adresse

pour le montant de 350 € (salle polyvalente)

8 - Caution de garantie

Une caution de **300€**, sous forme de chèque sera déposée en garantie de dommages éventuels.

9 - Annulation

Toute annulation (sauf cas de force majeure, décès, accident dûment justifié) de la réservation durant les trois mois précédents la date de l'évènement entraînera l'encaissement d'un chèque d'arrhes d'un montant de 100€. Toute réservation par téléphone qui ne fera pas l'objet d'un contrat avant les six mois précédant l'évènement sera considérée comme caduque.

10 - Consignes d'entretien et d'utilisation

Les tables noires ne doivent en aucun cas être utilisées à l'extérieur de la salle polyvalente. En cas de besoin, des tables pour l'extérieur sont disponibles sur demande, le préciser lors de la réservation. **Propreté de la salle après utilisation**, si les agents municipaux étaient dans l'obligation de procéder à la remise en état de propreté des locaux (salle, cuisine, cuisinière, armoires frigorifiques, toilettes, extérieurs de la salle), il sera facturé à l'organisateur le temps consacré à la remise en état.

Le montant de cette intervention est fixé à **15€** de l'heure,

Le **nettoyage du sol** (le balayage étant fait par vos soins) est une option proposée à **50 €** et sera déduit de la caution.

Fait leà

L'organisateur,

Olivier ROCHE
Représentant la commune de
Jaleyrac,

Observations à la remise des clés :

Observations au retour des clés :

INVENTAIRE VAISSELLE

Cuillères à soupe :

Cuillères à café :

Fourchette :

Couteaux :

Assiette plate :

Assiette à dessert :

Tasse à café :

Verre apéritif :

Verre à eau :

Verre ballon :

Tables noires :

Fait à Jaleyrac, le

Pour la commune de Jaleyrac

L'organisateur,